



Associations Familiales Catholiques

AFC Mouvement national reconnu d'utilité publique

QUESTIONNAIRE AU CANDIDAT A L'ELECTION MUNICIPALE 2008

Soumis par l'Association familiale catholique de la ville d'Angers

Madame, Monsieur, nous vous remercions de l'attention portée à ce questionnaire. Vos réponses (ou votre non-réponse) d'ici le 28 février éclaireront les citoyens de votre commune sur vos intentions concernant le soutien aux familles, et seront publiées sur le site internet www.afc-france.org. Un compte-rendu paraîtra dans le bulletin des A.F.C. du Maine-et-Loire, entre les deux tours.

CANDIDAT :

NOM PRENOM : Jean-Claude ANTONINI

PARTI OU TENDANCE POLITIQUE :

1. DELEGUE MUNICIPAL A LA FAMILLE ?

Certaines équipes municipales ont choisi d'avoir un délégué à la famille ou un adjoint explicitement chargé de porter les préoccupations des familles dans tous les débats et décisions du Conseil. Si vous avez déjà fait ce choix, quelle est la mission du délégué ? Sinon, que prévoyez-vous ?

Il n'y a pas de délégation d'adjoint spécifique à la famille mais il y aura un conseiller municipal délégué en charge de ces questions. Cependant, et comme nous le faisons déjà, nous souhaitons répondre aux évolutions de notre société qui amènent un nouveau visage de la famille : familles monoparentales, familles recomposées.

2. OFFICIER D'ETAT-CIVIL ET MARIAGE

Vous procéderez à des mariages et savez leur fragilité. Que prévoyez-vous pour sensibiliser les couples à cet engagement ? (exemple : appel à des associations pour la préparation au mariage civil, échange avec les candidats au mariage...). Si la légalisation de l'union de personnes de même sexe survient et repose sur les maires, que ferez-vous ?

Si la loi intervient, je la respecterais.

3. PETITE ENFANCE ET ADOLESCENCE

Quelle analyse faites-vous de l'accueil de la petite enfance sur la commune (amplitude horaire, modes de garde, accès aux enfants porteurs d'un handicap, ouverture à toutes les familles même celles où un parent a choisi de rester au foyer, gestionnaires, ...). Quelles améliorations vous semblent nécessaires ?

Avez-vous des propositions d'activités extrascolaires pour les enfants et adolescents ?

L'arrivée d'un enfant est une fête dans toutes les familles. Pour les parents qui le souhaitent, tout doit être mis en œuvre pour que cette arrivée puisse se concilier avec une activité professionnelle et avec la poursuite d'une vie citoyenne. Durant ce mandat, nous avons créé 230 places en crèche supplémentaires et nous avons optimisé le fonctionnement de l'existant. Nous poursuivrons la politique déjà menée en proposant 200 nouvelles places de crèche pour permettre aux parents qui le souhaitent de concilier la poursuite d'une activité professionnelle

AFC Angers-ville – Damien ROLLO - Centre Diocésain St Jean, 36 rue Barra – 49045 Angers Cedex

Afc49angersville@afc-france.org

www.afc-france.org

avec l'arrivée d'un enfant. Nous assurerons également une meilleure prise en compte des horaires atypiques. Nous encourageons également les entreprises à créer des crèches d'entreprise sur les zones d'activités ou commerciales. Enfin, nous inciterons l'installation de nouvelles assistantes maternelles à Angers notamment via la politique d'attribution de logements.

Beaucoup de parents s'inquiètent du devenir de leurs enfants : tout doit être mis en œuvre pour leur bien-être et pour leur réussite.

Des animations pour les enfants les samedis matin seront envisagées en accompagnement de l'arrivée de la semaine de 4 jours dans les écoles.

L'adolescence est l'âge de tous les possibles. C'est aussi l'âge de toutes les fragilités où l'on a besoin d'être soutenu dans son apprentissage de la vie. Les jeunes Angevins sont animés par une grande générosité et une grande curiosité. A nous de savoir leur offrir la place qu'ils méritent, par l'expérimentation de lieux de convivialité placés sous la responsabilité des jeunes, en lien avec les maisons de quartier ou des animateurs, la mise en place de nouveaux lieux de répétition pour les musiques actuelles, la construction d'un nouveau skate-park aux Justices et le soutien à la création de la maison des adolescents.

4. AIDER LES PARENTS À ETRE EDUCATEURS

La vie d'époux et de parents est difficile ; quelles actions comptez-vous mettre en place pour offrir, par exemple, un lieu de rencontre, d'échanges et d'informations aux familles, particulièrement dans les quartiers, et pour soutenir les parents dans leurs tâches éducatives ?

Nous mettrons en place un réseau relais des parents angevins : fonctionnant comme une « école des parents », il leur permettra d'échanger et de trouver des réponses à leurs questions sur l'éducation de leurs enfants.

5. CARTE FAMILLE

La « Carte famille nombreuse » a été modernisée en 2006, ouvrant des facilités aux familles dans certains commerces, lieux culturels... Prévoyez-vous des réductions sur les prestations municipales, culturelles, sportives, notamment, où le quotient familial n'est pas applicable ?

L'ensemble des tarifs municipaux sera remis à plat pour plus de justice sociale. Et nous créerons une carte citoyenne : chaque Angevin le souhaitant sera doté d'une carte à puce électronique personnelle lui donnant accès à tous els services municipaux au juste prix. A la fois carte de piscine, de cantine, de bibliothèque, d'accès au musée..., la carte citoyenne permettra de profiter à 100% de sa ville, quels que soient ses revenus.

D'autres dispositifs sont prévus, notamment en matière culturelle, avec la mise en place d'un billet famille (un spectacle, une fois par an, en famille, pour le prix d'une seule personne) et l'ouverture gratuite des musées le premier dimanche de chaque mois.

6. TAXE D'HABITATION ET ABATTEMENTS POUR CHARGE DE FAMILLE

La municipalité peut augmenter les taux d'abattement pour charge de famille dans le calcul de la taxe d'habitation. Vous engagez-vous à proposer d'appliquer les taux maxima ? Sinon, pourquoi ?

Les taux d'imposition n'ont pas augmenté pour la part municipale depuis 1983 : nous nous efforcerons de maintenir ce pacte fiscal avec les Angevins. L'endettement zéro de la ville

AFC Angers-ville – Damien ROLLO - Centre Diocésain St Jean, 36 rue Barra – 49045 Angers Cedex

permet de maintenir la fiscalité à son niveau et d'investir pour les projets de demain. Nous investissons plus que n'importe quelle autre ville de la même taille en France.

Le très bon état des finances angevines permet à notre ville d'envisager son avenir avec sérénité : elle pourra faire face aux besoins de développement demain sans faire peser les investissements sur les générations futures. De plus, cela permet de maintenir la taxe d'habitation parmi les plus basses de France et donc de soutenir le pouvoir d'achat des Angevins.

7. POUVOIRS DE POLICE

Les pouvoirs de police dont dispose le maire lui permettent de contribuer à la protection de l'enfance, notamment par des interdictions en matière d'affichage. Vous engagez-vous à les mettre en oeuvre et dans quelles conditions ?

Les pouvoirs de police du maire ne lui permettent pas d'agir de la sorte, exception faite de troubles avérés à l'ordre public. Toutefois, nous continuerons à intervenir auprès des afficheurs à chaque fois qu'une publicité peut choquer le public.

8. LOGEMENT DES FAMILLES

Quelles actions mènerez-vous pour faciliter le logement des familles (critères d'attribution, répartition dans la commune, dans les programmes immobiliers et les rénovations, diversification du parc avec des logements pour familles nombreuses et pour familles ayant un enfant handicapé.....) ?

Le logement est une urgence nationale et notre volonté est d'y répondre localement pour chacun trouve à se loger à Angers. Nous nous engageons donc à maintenir le taux de 33% de logements sociaux sur la ville, pour permettre à tous de trouver un logement adapté à ses moyens. Nous utiliserons tous les dispositifs pour mener une politique équilibrée qui favorise les parcours résidentiels, avec par exemple la construction de 1 200 logements par an à Angers, l'augmentation de l'aide aux bailleurs sociaux pour construire plus, le développement des grands logements pour les familles ou encore le maintien du dispositif « Habiter Angers », unique en France, qui permet aux classes moyennes de profiter de prix inférieurs à ceux du marché, lors de l'achat de leur logement.

9. OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

Comptez-vous élargir les autorisations actuelles, ou réserver ce jour aux temps en famille, sportifs, culturels, spirituels ? Que ferez-vous quand une grande enseigne vous demandera d'ouvrir à Noël ou un jour férié ?

J'ai toujours refusé d'accorder une autorisation pendant les périodes des fêtes, pour respecter le repos dominical des salariés. Il n'appartient pas à un maire de déréguler encore plus les temps familiaux. De plus, de nombreux commerçants y sont défavorables car cela n'apporte pas de chiffre d'affaire supplémentaire sur l'année. En revanche, je souhaite le maintien de l'ouverture des commerces de bouche le dimanche matin car c'est un jour très important pour eux et que cela relève de la qualité de vie pour les Angevins.

10. QUALITE DE LA VIE COLLECTIVE. PATRIMOINE RELIGIEUX COMMUNAL

Services et commerces de proximité, trottoirs convenables pour les personnes à mobilité réduite et poussettes, pistes cyclables vers les écoles...Quels sont vos projets pour les familles et les personnes âgées qui se déplacent plus difficilement ?

D'autre part, églises et monuments religieux font partie de notre patrimoine commun : qu'envisagez-vous en termes d'entretien et de mise en valeur des édifices ? Attachez-vous une valeur particulière au maintien de leur affectation au culte ?

Construire la ville pour tous, la ville des solidarités, c'est penser à la place des personnes en situation de handicap et des personnes à mobilité réduite dans toutes les situations de la vie quotidienne. Angers s'illustre par un travail de longue date pour rendre la ville accessible : ces efforts doivent se poursuivre afin que chacun puisse profiter de la vie en ville.

Angers dispose d'un tissu de commerces de proximité important pour la vie de quartier. Il faut conforter leur place dans les quartiers notamment en utilisant de nouveaux outils juridiques pour éviter l'implantation systématique de banques, d'opticiens, d'agences immobilières au détriment du commerce alimentaire.

Pour renforcer l'attractivité des ces places de quartier pour les rendre plus conviviales, plus attractives sur un plan commercial, sur le modèle de la Place de la Madeleine, pôle commercial important, des places existantes seront revues (Saint-Léonard, du Lycée, Jean XXIII, Jean Vilar, de l'Europe, Marcel Vigne, de la Visitation, Bordillon, de la Laiterie, Giffard-Langevin...), et de nouvelles seront créées à Gare+, aux Capucins et au plateau de la Mayenne.

Enfin pour les édifices religieux, notre ville dispose d'un patrimoine important que nous nous entretenons dans le cadre des compétences de la ville, et du respect de la Loi de 1905.